



Règlement Courses du Doubs

(Version du 08.12.2025)

1. Organisateur

L'organisateur de la Course du Doubs est le club de course à pied du Cross Club La Chaux-de-Fonds, Passage des Bougillons 4, 2300 La Chaux-de-Fonds pour sa 39^{ème} édition. Le 13 juin 2026. Vous trouverez toutes les informations concernant cette manifestation sur le site internet : www.cross-club.ch

2. Responsabilité

La participation aux courses du Doubs se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à compter du dimanche 01.02.2026 et seront closes le 11.06.2026 mais possibilité d'inscription sur place.

Les frais d'inscriptions comprennent : la participation à la course, un classement des concurrents par puces électroniques, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours ainsi que les douches. Le repas d'après course n'est pas compris dans l'inscription. Une buvette tenue par le Cross Club La Chaux-de-Fonds vous permettra de vous restaurer. **N'OUBLIEZ PAS VOTRE VAISSELLE POUR VOUS RESTAURER !**

Les finances d'inscription augmentent par paliers successifs entre l'ouverture et la fermeture des inscriptions en ligne.

Parcours Enfants				
Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers.
Pousse Cailloux Filles	2019-2022	0.5 km	Dès 14h00	5.- CHF
Pousse Cailloux Garçons				
Poussin Filles				
Poussin Garçons				
Ecolières C	2018-2015	1 km		
Ecoliers C				
Ecolières B				
Ecoliers B				
Ecolières A	2013-2014	2 km		
Ecoliers A				
Cadettes B	2009-2012	3 km		
Cadets B				
Cadettes A				
Cadets A				



Règlement Courses du Doubs

Micro Doubs 6 km						
Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers.		
Dames	Dès 2014	6 km	10h00	Jusqu'au 01.04.2026 rabais de 5.- CHF	20.- CHF	A partir du 09.05.2026 et sur place surtaxe de 5.- CHF
Hommes	Dès 2014					

Mini Doubs 11 km						
Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers.		
Nordic Walking	Dès 2012	11 km	10h00	Jusqu'au 01.04.2026 rabais de 5.- CHF	25.- CHF	A partir du 09.05.2026 et sur place surtaxe de 5.- CHF
Juniors Filles	2007-2012					
Dames 20	1997-2006					
Dames 30	1987-1996					
Dames 40	1977-1986					
Dames 50	1967-1976					
Dames 60	1966 et avant					
Juniors Garçons	2007-2012					
Hommes 20	1997-2000					
Hommes 30	1987-1996					
Hommes 40	1977-1986					
Hommes 50	1967-1976					
Hommes 60	1966 et avant					

Maxi Doubs 21 km						
Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers.		
Nordic Walking	Dès 2012	21 km	09h00	Jusqu'au 01.04.2026 rabais de 5.- CHF	40.- CHF	A partir du 09.05.2026 et sur place surtaxe de 5.- CHF
Juniors Filles	2007-2012		10h00			
Dames 20	1997-2006					
Dames 30	1987-1996					
Dames 40	1977-1986					
Dames 50	1967-1976					
Dames 60	1966 et avant					
Juniors Garçons	2007-2012					
Hommes 20	1997-2000					
Hommes 30	1987-1996					
Hommes 40	1977-1986					
Hommes 50	1967-1976					
Hommes 60	1966 et avant					



Règlement Courses du Doubs

4. *Parcours*

- Micro Doubs 6 km 250 m D+, ravitaillement à l'arrivée.
- Mini Doubs 11 km 460 m D+, 1 ravitaillement + ravitaillement à l'arrivée.
- Maxi Doubs 21 km 846 m D+, 3 ravitaillements + ravitaillement à l'arrivée.

Les parcours sont disponibles avec la trace GPX sur www.cross-club.ch

5. *Chronométrage*

Le chronométrage des différentes courses est confié à Gino-Timing, Franquemont 6, 2350 Saignelégier (www.gino-timing.ch).

6. *Prix souvenir, prix finisher et récompenses*

Un prix souvenir sera remis à chaque participant. Pour la Mini Doubs et la Maxi Doubs, un classement par catégorie sera établi. Pour la Micro Doubs, seuls les trois premiers hommes et les trois premières femmes du classement scratch seront récompensés.

7. *Remboursement / report d'inscription*

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation.

Aucune demande de report d'inscription sur l'édition suivante ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison (blessure, maladie, empêchement, etc.).

8. *Ravitaillements / gobelets / assistance personnelle*

Aucun gobelet ne sera distribué aux ravitaillements. Les coureurs ont donc l'obligation de se munir d'un gobelet pliable, flasque ou gourde personnelle.

9. *Matériel obligatoire et bâtons*

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses pour autant qu'ils soient portés sur l'intégralité du parcours.

10. *Barrières horaires*

Il n'y a pas de barrières horaires.

11. *Abandon et rapatriement*

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de ravitaillement, ceci afin de pouvoir organiser son rapatriement. Tout abandon devra être signalé sans tarder au PC course par téléphone ou au commissaire de course le plus proche en donnant son numéro de dossard. Personne à contacter Julia Argilli Tél : +41 79 810 65 94



Règlement Courses du Doubs

12. Disqualification

Tout coureur ou marcheur sera disqualifié si :

- Ne respecte pas les consignes de sécurité.
- Ne ramasse pas ses déchets (gels, papiers de barres...)
- Ne respecte pas le parcours
- A un comportement anti-sportif envers d'autres concurrents
- A un comportement inapproprié envers les bénévoles ou membres de l'organisation

13. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

14. Modifications de parcours

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour quelque raison que ce soit (en particulier coupes de bois). Le cas échéant, il s'engage à informer dûment les coureurs en temps utile.

15. Arrêt ou annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en péril la sécurité des coureurs (orages violents, tempête, etc.) ou de tout autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel, de la finance d'inscription.

Si la course doit être annulée pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie de la finance d'inscription, ceci afin d'assurer la pérennité de la manifestation. Il pourra également proposer aux coureurs le report de l'inscription sur l'édition suivante, et sur le même parcours.

16. Droit d'image

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

17. Respect de l'environnement

Les parcours se situent dans le parc naturel protégé du Doubs, par conséquent, le comité d'organisation demande aux participants de respecter le milieu au sein duquel ils évoluent, de ne rien jeter sur le parcours et de se débarrasser de leurs déchets aux postes de ravitaillement, dans les poubelles prévues à cet effet.



Règlement Courses du Doubs

18. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par la présidente du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux Courses du Doubs entraîne l'acceptation du présent règlement, dont la version française fait foi.

La Chaux-de-Fonds, le 08.12.2025